



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 27813

Texte de la question

M. Philippe Meunier appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les présumés liens entre pauvreté et délinquance. Selon les chiffres de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), délinquance et pauvreté ne sont pas mécaniquement liées. En effet, selon que l'on se situe dans les départements urbains ou dans les départements ruraux les plus frappés par la pauvreté, les chiffres sont loin d'être identiques. Ainsi, les taux de « violences physiques crapuleuses » en Creuse représentent 0,1 pour 1 000 habitants contre 8,3 pour 1 000 en Seine-Saint-Denis. Les « vols » en Seine-Saint-Denis représentent 48,5 pour 1 000 habitants contre 7,6 pour 1 000 habitants en Creuse... Pourtant, selon l'INSEE, ces deux départements se situent dans une même zone statistique : entre 18 % et 20 % de pauvres. Aussi, il lui demande quelle est sa position sur ce sujet.

Texte de la réponse

Les attentes des Français en matière de sécurité sont importantes et le Gouvernement en a fait une priorité. La protection de l'ordre public et la garantie de la sécurité de la population sont des missions essentielles pour l'exercice des droits et des libertés et pour la cohésion sociale. Partout, dans les villes, dans les quartiers, dans les campagnes, la loi de la République doit prévaloir. Les enjeux de sécurité revêtent indiscutablement une importance particulière dans les quartiers populaires, car la délinquance et les incivilités auxquelles sont confrontés leurs habitants constituent une inégalité supplémentaire dans des espaces déjà durement affectés par le chômage et différentes formes de ségrégation, et parce que ces territoires sont, plus que d'autres, frappés par certaines formes de délinquance (violences urbaines, économie souterraine, trafic de drogue, trafic d'armes...). Le ministre rappelle à cet égard sa détermination à faire respecter l'ordre républicain. Dans les quartiers populaires comme ailleurs, priorité est donnée à une lutte déterminée et ferme contre les violences, les trafics, les incivilités qui dégradent de manière insupportable la vie quotidienne de la population. Aucun laxisme ne saurait être toléré en la matière. Conjuguant prévention et répression, cette action s'accompagne d'un travail partenarial renouvelé avec les acteurs locaux, pour intervenir au plus près des réalités du terrain, traiter les problèmes sur le fond, s'attaquer aux causes de la délinquance. Mais si le respect de la loi est la première des priorités pour ces quartiers et une garantie pour tous, cette situation appelle néanmoins des réponses globales, au-delà de la seule action policière et judiciaire. C'est le sens des actions engagées en faveur de la jeunesse, de l'éducation, de la formation, de l'emploi. C'est le sens aussi de la nouvelle dynamique de la politique de la ville qui se met en place. En tout état de cause, aucun amalgame ne doit être accepté, car l'immense majorité des habitants de ces quartiers rejette toute forme de délinquance. Il doit également être souligné que les « quartiers » sont également, notamment du fait de leur jeunesse, dynamiques, innovateurs, et donc porteurs d'avenir, sur le plan culturel, associatif, économique.... Sur le plan policier, la mise en place des zones de sécurité prioritaires (ZSP), en particulier, témoigne de la volonté de l'Etat de mettre en oeuvre une approche renforcée dans certains territoires particulièrement frappés par la délinquance et fragilisés par les trafics et les incivilités. Le premier bilan tiré de l'action qui y est menée depuis maintenant plus de six mois montre des résultats incontestables en termes de recul des phénomènes délinquants les plus préoccupants. Si la cartographie des ZSP n'a pas pour

objectif de se calquer sur le zonage de la politique de la ville, le ressort de certaines ZSP peut coïncider avec celui des quartiers prioritaires. Par ailleurs, certaines interventions relevant de la politique de la ville peuvent utilement être harmonisées ou coordonnées pour compléter l'action menée dans les zones de sécurité prioritaires, notamment en matière de prévention. Les quartiers défavorisés vont, en outre, bénéficier de la volonté du ministre de l'intérieur de renforcer la présence physique, visible et rassurante, des forces de l'ordre sur le terrain. Elle doit permettre de redonner à nos concitoyens, qui le demandent avec force, un sentiment de sécurité. Le ministre souhaite également consolider voire rétablir le lien de confiance et le respect mutuel entre les forces de l'ordre et la population, notamment dans les quartiers défavorisés, par exemple à l'occasion des patrouilles ou interventions sur la voie publique. Ceci passe par une présence sur le terrain, de proximité, des policiers et des gendarmes, permettant de développer un contact fréquent et diversifié avec toutes les catégories de la population, en s'appuyant sur les relais utiles. La légitimité et l'efficacité de la police reposant aussi sur la représentativité, le ministre de l'intérieur rappelle la politique en faveur de l'égalité des chances et de la diversité menée dans la police nationale, qui figure parmi les administrations les plus à l'image de la population.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27813

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mai 2013](#), page 5443

Réponse publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1598